

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/10/19

Dossier complet le :

24/10/19

N° d'enregistrement :

2019/4031

1. Intitulé du projet

MODERNISATION D'UNE PISCICULTURE AUTORISEE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA COMMUNE DE PROUZEL DANS LA SOMME

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom DOMINIQUE

Prénom BENJAMIN

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SALMONICULTURE DE LA SELLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DOMINIQUE GERARD, gérant

RCS / SIRET

4 0 2 | 7 3 4 | 4 3 8 | 0 0 0 1 1

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1- Installation Classée pour l'Environnement (ICPE) 1 a) Soumis à l'examen au cas par cas Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	ICPE- Rubrique 2130-1 Autorisation. Autorisé à produire 200T par an. Rubrique 4725-2- Déclaration. Stockage de 27.9T d'Oxygène liquide, - Rubrique 2160- Non soumis. Stockage de 51m3 d'aliments,- Rubrique 4331- Non soumis. Stockage de liquide inflammable, 0.88T de fuel. IOTA : 1.2.1.0. Prélèvements par forage dans la nappe d'accompagnement de la Selle de 115m3/h < à 2% du débit de la Selle- Non Soumis. IOTA 3.3.1.0. Mise en eau de zone humide d'une surface < 1000m ² . Non S.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à régulariser les modifications apportées sur le site depuis l'arrêté préfectoral du 18/07/2006 d'une part et de porter à connaissance des modifications envisagées pour la modernisation de la pisciculture d'autre part avant d'envisager une augmentation de la production supérieure à 20T/an qui fera l'objet d'une nouvelle Autorisation Environnementale et donc d'un autre cas par cas. La pisciculture de Prouzel a été créée en 1994 et exploitée par l'EARL Pisciculture de Prouzel jusqu'en 2008, date à laquelle elle a été cédée à la salmoniculture de la Selle basée à Loeuilly.

Les équipements envisagés pour moderniser la pisciculture concernent, la modification de la prise d'eau pour l'installation d'un système de dégrillage plus performant de type tambour rotatif, l'installation de 6 silos de stockage d'aliments pour un volume de 51m3, une cuve de stockage de 1000l de fuel, un silos de stockage d'oxygène liquide de 27.9T et enfin la réalisation d'un nouveau canal de production de 900m² en lieu et place d'anciens bassins de production.

L'exploitation actuelle respecte les normes de rejets fixées par l'arrêté préfectoral et l'arrêté du 1er avril 2008 fixant les règles techniques applicables aux piscicultures d'eau douces.

Le projet est suivi dans le cadre du Plan de Progrès pour la Pisciculture par la DREAL, le DDPP, la DDTM, l'AFB, le Syndicat des Pisciculteurs du Nord, le CIPA et l'ITAVI.